

JUSTICE

faits-dj.union@sonapresse.com

Lambaréné : elle écope 4 ans pour coups mortels



Photo : Paterne NG#39;DOUNDA

Fannie Anza à la barre.

Paterne N'DOUNDA
Lambaréné/Gabon

POURSUIVIE par le Ministère public, représenté par Guy-Serge Mengue M'Owono, Fannie Anza, Gabonaise de 32 ans, a été condamnée à 4 ans de prison pour coups mortels, par la Cour d'appel judiciaire de Libreville, siégeant en session criminelle foraine à Lambaréné.

Les faits se déroulent au village Ebel-Abanga. Rodrigue Engouang rentre à son domicile et demande à Fannie Anza sa compagne de lui faire à manger. Mais cette dernière répond en lui faisant savoir qu'il n'a rien laissé en quittant la maison. Estimant avoir été offensé, l'homme se met à battre sa femme. N'en pouvant plus de supporter des coups, la compagne s'empare d'un bâton

à l'aide duquel elle assène des coups à son agresseur à la hauteur du visage. Puis, prend la fuite et se réfugie dans un troquet. Voyant qu'elle ne peut pas compter sur la protection des clients de la structure, elle se met sous la protection de sa mère, où les membres de sa famille l'installent à la cuisine.

Sauf que son poursuivant de compagnon revient à la charge, accompagné de deux autres personnes, menaçant d'en finir avec Fannie Anza. Déterminé à lui infliger une bonne correction, Rodrigue Engouang donne un coup de poing à sa femme et l'immobilise à la gorge. En se débattant, elle réussit à mettre la main sur un couteau de cuisine qu'elle plante aussitôt au flanc gauche de son compagnon qui s'écroule et hurle de douleur. Rodrigue perd beaucoup de sang. Compte tenu de la gravité de ses

blessures, la belle-famille organise de toute urgence son évacuation vers le Centre hospitalier régional Georges Rawiri de Lambaréné. Mais, le blessé succombe à ses blessures trois heures plus tard. Interpellée et entendue en enquête préliminaire par les limiers de l'antenne de la Police judiciaire (PJ) du chef-lieu de la province du Moyen-Ogooué, Fannie Anza reconnaît les faits. Déférée devant le procureur de la République du tribunal de première instance, elle est aussitôt placée en détention à la prison

de la localité.

À la faveur des débats, le procureur général, Guy-Serge Mengue M'Owono, a indiqué que le Ministère public ne se focalisera pas sur la légitime défense mais plutôt sur l'accusé de provocation. Aussi, Fannie Anza a-t-elle bénéficié de facto de cette disposition juridique ayant par ailleurs favorisé de larges circonstances atténuantes de la part des juges. Et le Ministère public de requérir une peine de 7 ans de réclusion criminelle.

Reconnaissant la culpabilité de

sa cliente, Me Abeng Minko, a sollicité la clémence de la Cour. À la barre, l'accusé a, quant à elle, demandé pardon à la société et à la famille du défunt.

Statuant publiquement, contrairement et par la majorité des voix, la Cour présidée par Aïcha N'gwa Émane a déclaré Fannie Anza coupable du crime de coups mortels. Tout en lui reconnaissant néanmoins des circonstances atténuantes. En répression, la juridiction l'a condamnée à 4 ans de réclusion criminelle.



Albert PANDZOU MAGAYA

Le 1^{er} mars 2021, Albert Pandzou Magaya a été arraché à notre affection. Grâce à votre assistance multiforme, les obsèques (12 et 13 mars à Libreville) se sont bien déroulées, suivies depuis le 24 avril par l'hommage communautaire à Gamba. Ayant été très sensible aux nombreux soutiens reçus lors de cette épreuve, la famille exprime sa profonde gratitude aux familles apparentées et alliées, ainsi qu'à chaque personne l'ayant accompagnée durant le deuil.

QUE VOTRE INOUBLIABLE SOLLICITUDE VOUS SOIT RENDUE PAR DIEU AU CENTUPLE.

Précisions

DANS l'article paru en page Faits Divers, intitulé " Ndendé : mystère autour de la mort d'un chef de regroupement ", vendredi 11 juin dernier, nous avons commis une erreur relativement au lieu où les faits se sont produits. En effet, au lieu de Ndendé, nous étions plutôt à Lebamba. Par ailleurs, il n'était nullement question du district de Mabanda mais plutôt du village Mabanga. Toutes nos excuses à nos lecteurs, qui ont d'ailleurs été nombreux à joindre au téléphone notre correspondant.